

2023.41

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du Jeudi 29 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin 2023 à 15 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 20 juin 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Représenté : 1 - Absents : 5 - Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Marie BONHOMME - Mme Dominique VIGNESOULT - M Adrien KERSEBET -VEGEAIS

Était représenté :

M Didier QUENOUILLE (pouvoir donné à Mme Martine GUILLON)

Étaient excusés :

Mme Stéphanie FRESNAIS - M Pascal BULTEZ- Mme Sophie MOITIE

Absent non excusé :

Mme Danielle PEGOT- CAPELLE- M Stéphane SABATHIER

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

AUTORISATION D'AUGMENTER LES LOYERS DES LOGEMENTS DES AUBETS A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2023

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée relative aux rapports locatifs et notamment les articles 7- 1 et 17-1_

Vu la délibération du 23 juin 2022 fixant les loyers des logements de la Cité des Aubets au 1^{er} juillet 2022 à 276.62€ par mois pour les logements n°14,18, 20, 22, 24, 26, 28 et 34 et à 313.37€ pour les logements 12, 16 et 30.

Considérant la convention du 7 juin 1990 ayant pris effet le 23 juillet 1990, conclue en l'application de l'article L 351-2 (2° ou 3°) du code de la construction et de l'habitat entre l'Etat et la ville de Trouville sur Mer.

Considérant le droit de réviser annuellement le loyer en prenant en compte la variation de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) publié trimestriellement par l'INSEE,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de réviser les loyers des logements n°12 à 34 de la Cité des Aubets à Trouville sur Mer, à compter du 1^{er} juillet 2023, selon l'évolution de l'indice de référence des loyers (4^{ème} trimestre 2022) publié par l'INSEE,

- **Fixe** le montant du loyer comme suit au 1^{er} juillet 2023 :

- Logements n° 14, 18, 20, 22, 24, 26, 28 et 34 : **286.30 €** par mois soit **3 435.60 €** par an.
- Logements n° 12, 16 et 30 à **324.33 €** soit **3 891.96 €** par an.

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

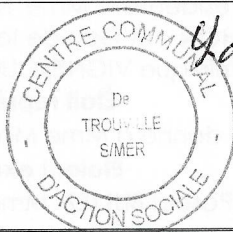
- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Signature de l'Elu Référent :



la Présidente

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO



Ga Gaetano
de Gaetano

Antoine
Guillemin